

**Province de Québec  
Ville de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 14 juillet 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil  
Madame la conseillère Martine Labelle  
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
Monsieur le conseiller Justin Gagné  
Madame la conseillère Sylvie Messier  
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général  
Me Manon Thériault, greffière

---

*Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.*

*À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020. Ainsi la Ville doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. Ceci étant, l'utilisation de la salle Joseph-Normandin, où se tiennent habituellement les séances du conseil, pour la tenue des camps de jour, en limite l'accès de façon importante. N'étant pas en mesure d'accueillir le public pour ce motif, la Ville doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.*

*L'arrêté 2020-049 ajoute également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 10 juillet 2020, par courriel, à l'adresse [greffe@ville.saintphilippe.quebec](mailto:greffe@ville.saintphilippe.quebec) ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.*

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 14 juillet 2020, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour - Approbation

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

2.2 Vente de la maison mobile sise au 110, rue Stéphane

2.3 Demande de financement à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Aménagement d'un parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet

2.4 Mandat de représentation - Fabrique de la Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge c. Ville de Saint-Philippe

2.5 Reconstruction du pont de la montée Monette par le ministère des Transports du Québec (MTQ)

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur David Desjardins au poste d'opérateur A à la division des travaux publics

3.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Lior Ancelevicz au poste de directeur des Services techniques

3.3 Confirmation de la nomination et obtention de la permanence de monsieur Patrick Dionne au poste de contremaître

3.4 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Animatrice réserviste - Saison estivale 2020

3.5 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Journalière - Saison estivale 2020

3.6 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 8 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe

3.7 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2020-17 -  
Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

#### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Octroi de contrat - Location d'une imprimante pour le Service des  
loisirs, de la culture et de la vie communautaire

4.4 Affectation de surplus - Fourniture de services professionnels en  
ingénierie pour la construction d'une nouvelle station d'épuration  
des eaux usées

4.5 Adoption - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en  
immobilisations et un emprunt de 514 900 \$

#### 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Jeux -  
Association des bibliothèques publiques du Québec

5.2 Les 4 Chevaliers - Événement 24 heures de balle

#### 6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de contrat - Travaux de remplacement de ponceaux sur le  
rang Saint-André - Appel d'offres GEN-2020-04

6.2 Octroi de contrat - Travaux de remplacement de ponceaux sur la  
route Édouard-VII - Appel d'offres GEN-2020-05

6.3 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en  
ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des  
travaux du LOT 5 - Mise à niveau du poste de pompage Monette -  
Appel d'offres sur invitation GEN-2020-10

6.4 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en  
ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des  
travaux du LOT 1 - Reconstruction du collecteur d'égout sanitaire  
sous Édouard-VII, entre les intersections des Ormes et Croissant  
du Parc - Appel d'offre sur invitation GEN-2020-11

6.5 Octroi de contrat - Campagne de mesure de débit dans le réseau  
d'égout - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-12

6.6 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en  
ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique  
complémentaire - Demande d'offre de services GEN-2020-14

6.7 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales  
et de l'habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures

municipales d'eau (PRIMEAU) - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc (LOT 3) et bouclage d'aqueduc (LOT 4)

6.8 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Bouclage d'aqueduc entre la rue de la Rive et la rue Rémillard et prolongement des réseaux et bouclage d'aqueduc entre le rang Saint-Marc et la rue Perron

6.9 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Volet 1 - Construction d'un garage municipal

6.10 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Ponceaux rang Saint-André - Remplacement de la résolution numéro 20-03-060

6.11 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Rang Saint-Grégoire - Remplacement de la résolution numéro 20-03-061

6.12 Acquisition d'un tracteur à pelouse - Service des travaux publics

## 7. SÉCURITÉ INCENDIE

## 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Dérogation mineure - DM-2020-053 - 2490, route Édouard-VII - Ajout d'une troisième porte d'entrée sur le mur avant (lot 4 828 754 du cadastre du Québec)

8.2 Dérogation mineure - DM-2020-061 - 4445, route Édouard-VII - Implantation dérogatoire d'un bâtiment unifamilial isolé (lot 2 712 836 du cadastre du Québec)

8.3 Dérogation mineure - DM-2020-063 - 70, rue Granger - Marge latérale dérogatoire pour un agrandissement projeté (lot 3 315 457 du cadastre du Québec)

8.4 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.5 Adoption - Règlement numéro 400-05 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de faire correspondre la section concernant les affectations du sol avec le plan des affectations du sol

8.6 Adoption - Règlement numéro 400-06 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de réaffecter le site des étangs d'aération en vue de son redéveloppement

8.7 Adoption - Règlement numéro 400-07 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin d'y ajouter la section sur le

Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois

- 8.8 Adoption - Règlement numéro 401-41 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin d'en assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois
- 8.9 Adoption - Règlement numéro 401-42 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) d'autoriser spécifiquement, dans la zone P-08, les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et de ne plus autoriser la classe d'usage « P-3 : Infrastructure et équipement »; 2) de créer la zone H-32 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-3 : Infrastructure et équipement »; 3) de créer la zone H-33 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale » avec une structure isolée, jumelée et contiguë ainsi que « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »; 4) de créer la zone P-34 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre », « 7421 Terrain d'amusement », « 7422 Terrain de jeu », « 762 Parc à caractère récréatif et ornemental », « 7631 Jardin communautaire » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.10 Adoption - Second projet de règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »
- 8.11 Adoption - Règlement numéro 405-01 modifiant le règlement numéro 405 sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin d'établir les critères d'évaluation lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur nord de la rivière Saint-Jacques
- 8.12 Adoption - Règlement numéro 408-04-02 modifiant le règlement 408-04 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur nord de la rivière Saint-Jacques (zones H-32 et H-33) et d'établir des objectifs et critères pour ce secteur
- 8.13 Adoption - Règlement numéro 408-04-03 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le Secteur central-Noyau villageois, tel qu'identifié au programme particulier d'urbanisme

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Période de questions

9.4. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

## **ORDRE DU JOUR**

### **20-07-161 Ordre du jour - Approbation**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **20-07-162 Approbation des procès-verbaux des dernières séances**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2020.

### **20-07-163 Vente de la maison mobile sise au 110, rue Stéphane**

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville de Saint-Philippe de l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195, chemin Sanguinet ainsi que des lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis ces immeubles en vue, entre autres, d'y effectuer divers travaux de réaménagement et de mise en valeur de la propriété;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de se départir de la maison mobile laissée à l'abandon portant le numéro civique 110, rue Stéphane à Saint-Philippe et située sur le lot 2 714 554 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise Transport Stéphane Hémond inc. d'acquiescer de la Ville ladite maison mobile en contrepartie de son déplacement et de son transport, à ses propres frais et de façon sécuritaire, sur un autre emplacement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de vendre la maison mobile sise au 110, rue Stéphane à Saint-Philippe à Transport Stéphane Hémond inc., pour un montant d'un dollar (1) \$, conditionnellement à ce que l'entreprise procède, à ses frais et de façon

sécuritaire, au déplacement et au transport de la maison mobile sur un autre emplacement.

Cette vente est faite sans garantie, aux risques et périls de l'acquéreur.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

**20-07-164 Demande de financement à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Aménagement d'un parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe entend procéder à l'exécution de travaux d'aménagement d'un parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, et de façon connexe, acquérir les immeubles nécessaires et acquitter les honoraires professionnels se rapportant à ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Philippe dépose à la CMM une demande de financement pour le projet de mise en valeur indiqué au préambule dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*.

QUE la Ville de Saint-Philippe signifie à la CMM qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet.

QUE la Ville de Saint-Philippe signifie à la CMM qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

QUE la Ville de Saint-Philippe signifie à la CMM qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une convention entre la Ville de Saint-Philippe et la Communauté métropolitaine de Montréal et que monsieur Claude Chrétien,

consultant, soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville.

**20-07-165     Mandat de représentation - Fabrique de la Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge c. Ville de Saint-Philippe**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de mandater la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Saint-Philippe dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-17-012036-200.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-412.

**20-07-166     Reconstruction du pont de la montée Monette par le ministère des Transports du Québec (MTQ)**

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection du ministère des Transports du Québec (MTQ) daté du 8 août 2018, concernant l'état du pont désigné P-03826 situé sur la montée Monette à Saint-Philippe, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le rapport stipule qu'il est nécessaire de démolir et de reconstruire ledit pont;

CONSIDÉRANT QUE parmi les différentes options de réalisation des travaux et les échéanciers préliminaires proposés par le MTQ, la Ville de Saint-Philippe opte pour la fermeture complète avec détours dont la durée est estimée à environ seize (16) semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe ne souhaite formuler aucune demande de modification à la configuration des infrastructures situées à proximité (trottoir, piste cyclable, etc.);

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'informer le ministère des Transports du Québec que, dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction du pont P-03826 situé sur la montée Monette, la Ville de Saint-Philippe choisit l'option de la fermeture complète avec détours et confirme qu'elle ne formule aucune demande de modification à la configuration proposée.

Le projet concernant le pont P-03826 est plus amplement décrit au document intitulé: Pont P-03826 Montée Monette au-dessus du ruisseau Saint-André, Saint-Philippe, 154-93-11413, préparé par la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal (DGPRMM) et daté du 9 juillet 2020, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**



**20-07-167     Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur David Desjardins au poste d'opérateur A à la division des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de neuf cent soixante (960) heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE David Desjardins a été embauché le 25 novembre 2019 en vertu de la résolution numéro 19-11-252;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de David Desjardins s'est terminée le ou vers le 22 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que David Desjardins soit reconnu employé permanent régulier au poste d'opérateur A à la division des travaux publics, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, rétroactivement à la date de fin de sa période d'essai.

**20-07-168     Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Lior Ancelevicz au poste de directeur des Services techniques**

CONSIDÉRANT QUE suivant la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés cadres de la Ville, tout employé cadre est assujéti à une période d'essai de six (6) mois de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE Lior Ancelevicz a été embauché à titre de directeur des Services techniques le 10 décembre 2019, en vertu de la résolution numéro 19-12-279;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ancelevicz est entré en fonction le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE sa période d'essai se terminera le ou vers le 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité que Lior Ancelevicz, soit reconnu employé permanent au poste de directeur des Services techniques, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

**20-07-169      Confirmation de la nomination et obtention de la permanence de monsieur Patrick Dionne au poste de contremaître**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 2019-13 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, conformément à la résolution numéro 19-08-188, laquelle a pour objet la création d'un poste cadre de contremaître pour une durée à l'essai d'un an et la nomination de Patrick Dionne à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Patrick Dionne a été embauché à titre de contremaître le 26 août 2019, en vertu de la résolution numéro 19-08-189;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un (1) an se terminera le 26 août 2020 et que la Ville souhaite confirmer la création de la fonction de contremaître et le maintien en poste de Patrick Dionne à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dionne ne sera soumis à aucune période d'essai supplémentaire, ayant occupé le poste depuis près d'un an et obtenu une évaluation de rendement favorable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la Division des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de confirmer la nomination de Patrick Dionne au poste de contremaître, qu'il soit reconnu employé permanent à ce titre, et ce, dès la fin de la période d'essai d'un (1) an se terminant le 26 août 2020, le tout aux conditions de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la Ville, de même qu'à celles stipulées au document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La rémunération de monsieur Dionne est fixée à l'échelon 9 de la classe 3 de l'échelle salariale 2020 de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dionne soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-111.

**20-07-170      Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Animatrice réserviste - Saison estivale 2020**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel pour la tenue du camp de jour et pour soutenir les activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une animatrice réserviste pour palier à l'éventuel départ d'un membre du personnel du camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Camille Bastien à titre d'animatrice réserviste pour la période s'échelonnant du 14 juillet au 14 août 2020, au taux horaire, à l'échelon et au poste indiqué :

Prénom et nom	Taux horaire	Échelon de l'échelle salariale 2020	Poste
Camille Bastien	14,50 \$	5	Animatrice réserviste

QUE l'embauche demeure conditionnelle à ce qu'un poste se libère ou que les directives gouvernementales concernant la pandémie nécessitent du personnel supplémentaire.

QU'à défaut d'une telle confirmation par la Ville pendant la période prévue de l'emploi, l'embauche n'aura pas lieu.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-740-00-111.

**20-07-171 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Journalière - Saison estivale 2020**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour effectuer de l'entretien ménager supplémentaire en raison de la pandémie de même que pour effectuer du remplacement lors des vacances estivales du personnel permanent;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de madame Chloé Raymond à titre d'étudiante au poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour la période s'échelonnant du 29 juin au 21 août 2020.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire de Madame Raymond pour la durée de son embauche est celui de l'échelon 1 de la classe 4.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-230-00-699.

**20-07-172 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 8 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 8 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe. Cette lettre a pour objet le réaménagement de la convention collective afin d'améliorer l'offre de service aux citoyens.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**20-07-173 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2020-17 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2020-17 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, concernant la classification des fonctions d'agent à l'accueil et aux finances, d'agent comptable - comptes à payer et paie et d'agent comptable - taxation et paie.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

***FINANCES ET TRÉSORERIE***

**20-07-174 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 28 mai au 25 juin, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2020-05-28	42207 à 42212, M593 à M595 et S10068 à S10070	65 285,94 \$
2020-06-01	42213	1020,00 \$
2020-06-04	42214 à 42225 et S10071	64 255,82 \$
2020-06-11	42261 à 42282, M596 à M601 et S10105 à S10107	329 185,03 \$
2020-06-22	M602	40,00 \$
2020-06-25	42283 à 42297, M603 à M605 et S10108 à S10109	641 192,47 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 100 979,26 \$</b>

**20-07-175 Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2020-06	259 682,51 \$	FAG	S10115 à S10157 et 42346 à 42399
<b>TOTAL</b>		<b>259 682,51 \$</b>		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

**20-07-176 Octroi de contrat - Location d'une imprimante pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'une imprimante/photocopieur utilisé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dont le contrat de location prend fin le 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de location d'une imprimante et un contrat de service, à Copicom Inc. au prix mensuel de 221,38 \$, taxes incluses, pour un terme de soixante (60) mois, soit un total de 13 282,80 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées à leur soumission datée du 11 juin 2020.

Le coût du contrat de location est de 7 703,40 \$ et celui du contrat de service est de 5 579,40 \$.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les derniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-524 pour l'année 2020 et réservés au budget pour les années 2021 à 2025.

**20-07-177 Affectation de surplus - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT QU'un mandat concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du LOT 2 pour la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées a été octroyé le 14 avril 2020, en vertu de la résolution 20-04-088;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approprier une somme de 886 829 \$ à partir du surplus accumulé affecté Aqueduc/Égout, afin de pourvoir au financement de ce mandat.

**20-07-178     Adoption - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 \$**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement décrète une dépense et un emprunt de 514 900 \$ pour financer l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics ainsi que l'acquisition d'un véhicule au bénéfice du Service d'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt est remboursable sur une période de cinq (5) ans par les contribuables de l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une taxe spéciale sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Ville en fonction de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, pour financer le règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 \$.

***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

**20-07-179     Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Jeux - Association des bibliothèques publiques du Québec**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une lettre d'entente entre la Ville et l'Association des bibliothèques publiques du Québec, concernant les conditions et les modalités d'utilisation par la bibliothèque le Vaisseau d'Or, de Biblio-Jeux, un programme de stimulation du langage pour les enfants âgés de 6 mois à 6 ans et leurs parents, abonnés à la bibliothèque municipale.

Cette lettre d'entente prend effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2020. Elle peut être renouvelée automatiquement à la fin du terme initial pour des périodes successives de trois (3) ans, sauf dénonciation écrite par une partie trois (3) mois avant l'échéance du terme initial ou de chaque terme additionnel.

Le coût d'adhésion à ce service est de 153,75 \$ + 0,0072 \$ / par habitant, pour l'année 2020. Ce montant non taxable sera facturé au prorata des jours restants de l'année en cours.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer lesdites lettres d'entente.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-770-00-414 pour l'année 2020 et réservés au budget pour le premier renouvellement, soit pour les années 2021 à 2023.

#### **20-07-180    Les 4 Chevaliers - Événement 24 heures de balle**

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat présentée par monsieur Renaud Lefort, représentant du groupe "Les 4 Chevaliers", concernant l'utilisation du terrain de balle du parc Gérard-Laframboise pour la tenue d'un événement de 24 heures de balle qui aura lieu le 25 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser "Les 4 Chevaliers" à utiliser le terrain de balle du parc Gérard-Laframboise pour la tenue de l'événement de 24 heures de balle, le samedi 25 juillet 2020, de 7 h à 23 h, et ce, aux conditions de la proposition de partenariat de monsieur Renaud Lefort, datée du 30 juin 2020.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les organisateurs auront l'obligation de s'assurer du respect des directives de la Santé publique tout au long de l'événement.

#### ***SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)***

#### **20-07-181    Octroi de contrat - Travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-André - Appel d'offres GEN-2020-04**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-André;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (\$) taxes incluses</b>	<b>Conformité</b>
Univert paysagement inc.	169 906,61 \$	Conforme
CBC 2010 inc.	179 250,00 \$	Conforme
Excavation E.S.M. inc.	271 942,08 \$	Conforme

9329-0146 Québec inc.	184 077,96 \$	Non conforme
9311-9576 Québec inc.	270 996,08 \$	Non conforme

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-André au plus bas soumissionnaire conforme, soit Univert paysagement inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-04 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 169 906,61 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-322-00-711.

**20-07-182 Octroi de contrat - Travaux de remplacement de ponceaux sur la route Édouard-VII - Appel d'offres GEN-2020-05**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour des travaux de remplacement de ponceaux sur la route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (\$) taxes incluses</b>	<b>Conformité</b>
9329-0146 Québec inc.	300 549,09 \$	Conforme
CBC 2010 inc.	374 000,00 \$	Conforme
Ali Excavation inc.	392 369,43 \$	Conforme
9151-3010 Québec inc.	457 191,19 \$	Conforme

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour des travaux de remplacement de ponceaux sur la route Édouard-VII au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9329-0146 Québec inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-05 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 300 549,09 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-321-00-711 où seront affectées, plus particulièrement, une somme de 225 411,82 \$ subventionnée dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau



local, et une somme de 75 137,27 \$, puisée à même le fond des redevances des carrières.

**20-07-183 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 5 - Mise à niveau du poste de pompage Monette - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-10**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relativement à la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du LOT 5 - Mise à niveau du poste de pompage Monette;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités et que les soumissions reçues sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	conformité
GBI Experts-conseils inc	90 514,07 \$	conforme
BHP Experts Conseils s.e.c.	113 882,74 \$	conforme
EFEL Experts-conseils inc.	98 303,63 \$	conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de cent (100) points, et qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage et le rang suivants:

Soumissionnaires	pointage qualitatif	pointage prix	pointage total	rang
GBI Experts-conseils inc	71,10	17,94	89,04	1
BHP Experts Conseils s.e.c.	51	17,43	68,43	2
EFEL Experts-conseils inc.	33	19,49	52,49	3

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à GBI Experts-conseils inc, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux - LOT 5 - Mise à niveau du poste de pompage Monette aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, soit 90 514,07 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2020-10 et à la soumission retenue.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-95000-711.

**20-07-184 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 1 - Reconstruction du collecteur d'égout sanitaire sous Édouard-VII, entre les intersections des Ormes et Croissant du Parc - Appel d'offre sur invitation GEN-2020-11**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relativement à la préparation de plans et devis et surveillance des travaux du LOT 1 - Reconstruction du collecteur d'égout sanitaire sous Édouard-VII entre les intersections des Ormes et croissant du Parc;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités et que les soumissions reçues sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	conformité
GBI Experts-conseils inc.	98 878,50 \$	conforme
BHP Experts Conseils s.e.c.	99 223,43 \$	conforme
EFEL Experts-conseils inc.	91 175,18 \$	conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de cent (100) points, et qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage et le rang suivants:

Soumissionnaires	pointage qualitatif	pointage prix	pointage total	rang
GBI Experts-conseils inc.	60,7	19,5	80,2	1
BHP Experts Conseils s.e.c.	45	19,4	64,4	2
EFEL Experts-conseils inc.	37,7	18,9	56,6	3

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à GBI Experts-conseils inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux - LOT 1 - Reconstruction du collecteur d'égout sanitaire sous Édouard-VII entre les intersections des Ormes et Croissant du Parc aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, soit 98 878,50 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres GEN-2020-11 et à la soumission retenue.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-95-000-711.

**20-07-185      Octroi de contrat - Campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-12**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	conformité
Avizo Experts-Conseils	34 468,16 \$	conforme
Enviroservices inc.	37 148,42 \$	conforme
Nordikeau	28 059,65 \$	conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Nordikeau pour la réalisation d'une campagne de mesure de débit sur le réseau d'égout, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2020-12 et à la soumission retenue.

La valeur maximale de ce contrat est de 28 059,65 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-95000-711.

**20-07-186      Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire - Demande d'offre de services GEN-2020-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé à la demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire comprenant des analyses chimiques pour des travaux incluant des conduites d'égouts et d'aqueduc, des postes de pompage et des passages de conduites près et sous la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipule que tout mandat de services professionnels dont la valeur n'excède pas 101 100 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire comprenant des analyses chimiques pour des travaux incluant des conduites d'égouts et d'aqueduc, des postes de

pompage et des passages de conduites près et sous la rivière Saint-Jacques, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées à la demande d'offres de services numéro GEN-2020-14 et à l'offre retenue.

La valeur maximale de ce mandat est de 94 528,21 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-95000-711.

**20-07-187     Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc (LOT 3) et bouclage d'aqueduc (LOT 4)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe est alimentée en eau potable par une seule et unique conduite d'amenée en provenance de la Ville de Candiac, passant sous l'autoroute 30 et arrivant sous le chemin Sanguinet pour ensuite se diriger vers la route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT QU'advenant le bris de cette conduite principale d'amenée d'eau potable, la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu seraient alors entièrement privées d'eau potable, soit plus de 2 775 résidences (environ 7 000 résidents), en plus de mettre en péril la protection incendie de l'ensemble des territoires desservis;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une deuxième conduite d'amenée d'eau potable en provenance de la Ville de Candiac est nécessaire afin d'assurer un service adéquat aux usagers en éliminant les éléments de vulnérabilité et en augmentant la sécurité et la flexibilité du réseau d'aqueduc, mais également afin de mettre aux normes le réseau d'aqueduc en regard des exigences de l'article 5.4.3 de la Directive 001 - Captage et distribution de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de l'installation de la deuxième conduite d'amenée d'eau potable, la Ville désire également prolonger le réseau d'égout permettant ainsi de desservir un nombre approximatif de quarante-deux (42) résidences, utilisant actuellement des puits d'eau potable et des installations septiques, situées sur le tronçon de la route Édouard-VII, entre la rue Bernard et la limite de la Ville de La Prairie;

CONSIDÉRANT QU'à court terme, la Ville de Saint-Philippe doit donc réaliser des travaux de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sous la route Édouard-VII (route 217) du site des étangs aérés existants jusqu'à la future station d'épuration, et de bouclage du réseau d'aqueduc, à partir de l'avenue Douvaine à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements d'importance ont notamment pour but d'améliorer les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville et d'assurer leur pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés se situent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) visent la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent faire l'objet d'une aide financière en vertu du programme PRIMEAU, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adresser une demande dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QU'elle s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de son projet.

QU'elle confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU) au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

**20-07-188**     **Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Bouclage d'aqueduc entre la rue de la Rive et la rue Rémillard et prolongement des réseaux et bouclage d'aqueduc entre le rang Saint-Marc et la rue Perron**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe est alimentée en eau potable par une seule et unique conduite d'amenée en provenance de la Ville de Candiac, passant sous l'autoroute 30 et arrivant sous le chemin Sanguinet pour ensuite se diriger vers la route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il n'existe sur le territoire de la Ville de Saint-Philippe aucun bouclage d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'advenant le bris de cette conduite principale d'amenée d'eau potable, la Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu seraient alors entièrement privées d'eau potable, soit plus

de 2 775 résidences (environ 7 000 résidents), en plus de mettre en péril la protection incendie de l'ensemble des territoires desservis;

CONSIDÉRANT QUE le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue de la Rive et la rue Rémillard permettra d'alimenter la grande majorité des citoyens de la Ville de Saint-Philippe et la municipalité de Saint-Mathieu si un bris d'aqueduc survenait, en plus d'assurer une meilleure circulation de l'eau dans les bouts de réseau;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement des réseaux et le bouclage du réseau d'aqueduc entre le rang Saint-Marc et la rue Perron permettront d'assurer la sécurité incendie de ce secteur, en plus de permettre le raccordement de résidences, qui ont actuellement des systèmes de traitement individuels;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements d'importance ont notamment pour but d'améliorer les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville et d'assurer leur pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés se situent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) visent la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent faire l'objet d'une aide financière en vertu du programme PRIMEAU, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adresser une demande dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QU'elle s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de son projet.

QU'elle confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU) au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

**20-07-189**     **Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Volet 1 - Construction d'un garage municipal**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Philippe de relocaliser et de construire un nouveau garage municipal dans le but d'effectuer une mise à niveau et une mise aux normes des installations ainsi que d'améliorer le service offert aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) visent la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent faire l'objet d'une aide financière en vertu du programme RÉCIM, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adresser une demande dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant désigné comme le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme avoir pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**20-07-190**     **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Ponceaux rang Saint-André - Remplacement de la résolution numéro 20-03-060**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le

réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu suite à un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La présente résolution abroge la résolution numéro 20-03-060.

**20-07-191      Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Rang Saint-Grégoire - Remplacement de la résolution numéro 20-03-061**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux préparée par le consultant, EFEL Experts-conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE:



Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La présente résolution abroge la résolution numéro 20-03-061.

**20-07-192     Acquisition d'un tracteur à pelouse - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'équipement requis pour les travaux de tonte de pelouse des divers terrains de la Ville, notamment des parcs, des terrains sportifs et le long des pistes cyclables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la Division des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer à Agritex St-Jacques le contrat pour l'acquisition d'un tracteur à pelouse neuf de marque John Deere, modèle Z945M EFI 27 HP, année 2018, tel que plus amplement décrit à la soumission présentée le 4 juin 2020.

Le contrat est accordé au prix de 16 441,43 \$ incluant les taxes, le tout aux conditions de la soumission présentée par Agritex St-Jacques.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser un emprunt pour un montant maximal de 15 015 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer cette dépense en immobilisation. Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq (5) ans à compter de 2020 et cet achat sera imputé au poste budgétaire 22-100-01-725.

***SÉCURITÉ INCENDIE***

Aucun point à l'ordre du jour.

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE***

**20-07-193     Dérogation mineure - DM-2020-053 - 2490, route Édouard-VII - Ajout d'une troisième porte d'entrée sur le mur avant (lot 4 828 754 du cadastre du Québec)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2020-053 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, dont la dérogation mineure, est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance est tenue à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et qu'il est donc impossible pour les citoyens de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de la présente dérogation mineure se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2490, route Édouard-VII sur le lot 4 828 754 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) (20-06-17-06) - dossier DM-2020-053;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 2490, route Édouard-VII sur le lot 4 828 754 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-122, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'une troisième porte d'entrée sur les murs composant la façade avant du bâtiment, dont une donnant accès à un logement supplémentaire au sous-sol.

**20-07-194     Dérogation mineure - DM-2020-061 - 4445, route Édouard-VII - Implantation dérogatoire d'un bâtiment unifamilial isolé (lot 2 712 836 du cadastre du Québec)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2020-061 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, dont la dérogation mineure, est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance est tenue à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et qu'il est donc impossible pour les citoyens de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de la présente dérogation mineure se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4445, route Édouard-VII sur le lot 2 712 836 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 20-06-17-15 - dossier DM-2020-061;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 4445, route Édouard-VII sur le lot 2 712 836 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-210, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial isolé, implanté à une distance de treize (13) mètres de la ligne avant de terrain.

*Avant le début des délibérations sur le prochain point, monsieur Vincent Lanteigne déclare qu'il a un intérêt particulier dans la question qui sera prise en considération puisqu'elle concerne un immeuble dont il est propriétaire.*

**20-07-195     Dérogation mineure - DM-2020-063 - 70, rue Granger - Marge latérale dérogatoire pour un agrandissement projeté (lot 3 315 457 du cadastre du Québec)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2020-063 est expliqué aux élus et membres de l'administration présents.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, dont la dérogation mineure, est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance est tenue à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et qu'il est donc impossible pour les citoyens de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le processus d'approbation de la présente dérogation mineure se poursuive;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 70, rue Granger sur le lot 3 315 457 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) (20-06-17-17) - dossier DM-2020-063;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 70, rue Granger sur le lot 3 315 457 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-105, ayant pour objet d'autoriser l'implantation du bâtiment à 1,63 mètre de la ligne latérale de terrain.

*Monsieur Vincent Lanteigne s'est abstenu de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.*

*Avant le début des délibérations sur le prochain point, monsieur Vincent Lanteigne déclare qu'il a un intérêt particulier dans la question qui sera*

prise en considération puisqu'elle concerne un immeuble donét il est propriétaire.

**20-07-196 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juin 2020 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-06-17-08	Habitation multifamiliale isolée	2460, route Édouard-VII 6 002 242	Zone C-122	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial isolé selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-055.
20-06-17-09	Habitation multifamiliale isolée	2470, route Édouard-VII 6 002 243	Zone C-122	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial isolé selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-056.
20-06-17-10	Habitation multifamiliale isolée	2480, route Édouard-VII 6 002 244	Zone C-122	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial isolé selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-057.
20-06-17-11	Habitation unifamiliale jumelée	170 et 174, rue Stéphane Lot 2 714 563	Zone H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-058.
20-06-17-16	Habitation unifamiliale isolée	4445, route Édouard-VII 2 712 836	Zone H-210	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé selon les informations

				contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-058, et ce, conditionnellement à ce que soit retravaillée la façade latérale gauche afin que la toiture soit plus symétrique et équilibrée et afin qu'une toiture soit ajoutée au-dessus de la porte de garage, à l'image des toitures des fenêtres en saillie projetées. Les plans modifiés devront être approuvés par le Service de l'urbanisme et du développement durable.
--	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PERMIS DE RÉNOVATION**

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-06-17-07	Habitation unifamiliale isolée	2490, route Édouard-VII 4 828 754	Zone C-122	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-054.
20-06-17-12	Habitation unifamiliale isolée	35, rue Des Frênes 2 713 532	Zone H-103	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-059.
20-06-17-14	Habitation unifamiliale isolée	15, Montée Saint-Claude 2 713 399	Zone H-121	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-012.

**PERMIS D'AGRANDISSEMENT**

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-06-17-18	Habitation unifamiliale isolée	70, rue Granger 3 315 457	Zone H-105	Accepter la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé selon

				les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-064, et ce, conditionnellement à ce que soit retravaillée la composition de la façade avant, par l'ajout d'une toiture au-dessus de la porte de garage et/ou par l'ajout de maçonnerie jusqu'au plancher du deuxième étage. Les plans modifiés doivent faire l'objet d'une approbation par le Service de l'urbanisme et du développement durable.
CERTIFICAT D'AUTORISATION AMÉNAGEMENT DE TERRAIN				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-06-17-13	Habitation unifamiliale isolée	13, rue Jasmine 4 502 018	H-23	Approuver la demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement d'une aire de stationnement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A-2020-060.

*Monsieur Vincent Lanteigne s'est abstenu de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.*

**20-07-197     Adoption - Règlement numéro 400-05 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de faire correspondre la section concernant les affectations du sol avec le plan des affectations du sol**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 400-05 intitulé:

Règlement numéro 400-05 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de faire correspondre la section concernant les affectations du sol avec le plan des affectations du sol.

**20-07-198     Adoption - Règlement numéro 400-06 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de réaffecter le site des étangs d'aération en vue de son redéveloppement**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 400-06 intitulé:

Règlement numéro 400-06 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin de réaffecter le site des étangs d'aération en vue de son redéveloppement.

*Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Martine Labelle déclare qu'elle a un intérêt particulier dans la question qui sera prise en considération puisqu'elle possède des intérêts pécuniaires dans certains immeubles concernés par le règlement.*

**20-07-199     Adoption - Règlement numéro 400-07 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin d'y ajouter la section sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 400-07 intitulé:

Règlement numéro 400-07 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 400 afin d'y ajouter la section sur le Programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois.



*Martine Martine Labelle s'est abstenue de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.*

*Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Martine Labelle déclare qu'elle a un intérêt particulier dans la question qui sera prise en considération puisqu'elle possède des intérêts pécuniaires dans certains immeubles concernés par le règlement.*

**20-07-200     Adoption - Règlement numéro 401-41 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin d'en assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-41 intitulé:

Règlement numéro 401-41 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin d'en assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme du Secteur central-Noyau villageois

*Martine Martine Labelle s'est abstenue de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.*

**20-07-201     Adoption - Règlement numéro 401-42 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) d'autoriser spécifiquement, dans la zone P-08, les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et de ne plus autoriser la classe d'usage « P-3 : Infrastructure et équipement »; 2) de créer la zone H-32 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-3 : Infrastructure et équipement »; 3) de créer la zone H-33 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale » avec une structure isolée, jumelée et contiguë ainsi que « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »; 4) de créer la zone P-34 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre », « 7421 Terrain d'amusement », «**

**7422 Terrain de jeu », « 762 Parc à caractère récréatif et ornemental », « 7631 Jardin communautaire » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-42 intitulé:

Règlement numéro 401-42 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin:

1) d'autoriser spécifiquement, dans la zone P-08, les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et de ne plus autoriser la classe d'usage « P-3 : Infrastructure et équipement »;

2) de créer la zone H-32 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-3 : Infrastructure et équipement »;

3) de créer la zone H-33 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale » avec une structure isolée, jumelée et contiguë ainsi que « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel »;

4) de créer la zone P-34 à même une partie de la zone P-08 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre », « 7421 Terrain d'amusement », « 7422 Terrain de jeu », « 762 Parc à caractère récréatif et ornemental », « 7631 Jardin communautaire » de la classe d'usages « P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel ».

**20-07-202 Adoption - Second projet de règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif

pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel ».

**20-07-203 Adoption - Règlement numéro 405-01 modifiant le règlement numéro 405 sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin d'établir les critères d'évaluation lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur nord de la rivière Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 405-01 intitulé:

Règlement numéro 405-01 modifiant le règlement numéro 405 sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin d'établir les critères d'évaluation lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le secteur nord de la rivière Saint-Jacques.

**20-07-204 Adoption - Règlement numéro 408-04-02 modifiant le règlement 408-04 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur nord de la rivière Saint-Jacques (zones H-32 et H-33) et d'établir des objectifs et critères pour ce secteur**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 408-04-02 intitulé:

Règlement numéro 408-04-02 modifiant le règlement 408-04 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur nord de la rivière Saint-Jacques (zones H-32 et H-33) et d'établir des objectifs et critères pour ce secteur.

*Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Martine Labelle déclare qu'elle a un intérêt particulier dans la question qui sera*

*prise en considération puisqu'elle possède des intérêts pécuniaires dans certains immeubles concernés par le règlement.*

**20-07-205     Adoption - Règlement numéro 408-04-03 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le Secteur central-Noyau villageois, tel qu'identifié au programme particulier d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 408-04-03 intitulé:

Règlement numéro 408-04-03 modifiant le règlement 408-04 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le Secteur central-Noyau villageois, tel qu'identifié au programme particulier d'urbanisme.

*Martine Martine Labelle s'est abstenue de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.*

**VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

**INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE**

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse [greffe@ville.saintphilippe.quebec](mailto:greffe@ville.saintphilippe.quebec) ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 10 juillet 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au 14 juillet, à 12 h. Les membres du conseil sont informés que la Ville a reçu une question de la part d'un citoyen, que cette question concerne une problématique impliquant deux propriétés voisines et que les réponses seront adressées directement au citoyen concerné.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**20-07-206 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 26.

*(S) Johanne Beaulac*

*(S) Manon Thériault*

---

Mme Johanne Beaulac, mairesse

---

Me Manon Thériault, greffière

RAPPORT D'INSPECTION GÉNÉRALE

Date de l'inspection : 2018-08-08

Statut : FERMÉE

Numéro de structure : 03826	Resp. gestion : 10 - Min.
Type de structure : 41 - Pont à poutres en béton armé	Classe route : 40 - Collectrice
Nom :	An. const. : 1950
Route : Montée Monette	Niveau de structure : 2
Obstacle : Ruisseau Saint-André	
Municipalité : Saint-Philippe	

ÉLÉMENTS RETENANT L'ATTENTION

T.	GROUPE	ÉLÉMENT	No	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
1	Approches	Glissière		Ouest	30	m	S	N.d.	95	5	0	0	1
1	Approches	Glissière		Est	30	m	S	N.d.	95	5	0	0	1
1	Culées	Appareils d'appui	1		3	unité (s)	P	N.d.	0	30	70	0	2
1	Culées	Appareils d'appui	2		3	unité (s)	P	N.d.	0	33	66	1	2
1	Culées	Assise	2		5	m2	P	N.d.	70	10	10	10	2
1	Culées	Assise	1		5	m2	P	N.d.	79	10	10	1	3
1	Culées	Mur de front	2		25	m2	P	N.d.	40	40	15	5	4
1	Culées	Mur de front	1		19	m2	P	N.d.	79	10	10	1	4
1	Culées	Murs en aile / en retour	1		6	m2	S	N.d.	14	35	50	1	4
1	Culées	Murs en aile / en retour	3		6	m2	S	N.d.	15	40	35	10	3

DEMANDES D'INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Commentaires	
Herbe à puce coin S-E. Présence d'amiante photo 310 : mur de front 1 et 2, poutres et dalle.	
Inspections suggérées	Suivi
<input type="checkbox"/> Spéciale	<input type="checkbox"/> Risque de chute de fragments de béton
<input type="checkbox"/> Observation	<input type="checkbox"/> Risque de chute de strates de rouille
<input type="checkbox"/> Sous marine	<input type="checkbox"/> Avis technique - fissuration béton
<input type="checkbox"/> Essai non destructif - acier	<input type="checkbox"/> Suivi particulier - inspection générale

INDICATEURS DE GESTION

Inspection actuelle	Structure avec déficiences :	Inspection précédente
IMS : 25,3	État : <input checked="" type="checkbox"/>	IMS : 28,3
ICS : 54,6	Fonctionnalité : <input type="checkbox"/>	ICS : 58,8
CECS : 1		CECS : 1

PROCHAINE INSPECTION GÉNÉRALE

Fréquence suggérée : 2	Effective : 2	Année prochaine inspection : 2020
------------------------	---------------	-----------------------------------

INSPECTEURS

Nom des inspecteurs :	Ménard, Benoit (Min.)	A2	Moreau, Carl (Min.)	A2
	Nicolae, Nicoleta (Min.)	B1	Poulin, Christian (Min.)	B1
Firme :	_____			_____
Ingénieur responsable de l'inspection : Moreau, Carl (Min.)				Date

## RAPPORT D'INSPECTION GÉNÉRALE

Date de l'inspection : 2018-08-08

Statut : FERMÉE

Numéro de structure : 03826	
Type de structure : 41 - Pont à poutres en béton armé	
Nom :	Resp. gestion : 10 - Min.
Route : Montée Monette	Classe route : 40 - Collectrice
Obstacle : Ruisseau Saint-André	An. const. : 1950
Municipalité : Saint-Philippe	Niveau de structure : 2

### ÉLÉMENTS RETENANT L'ATTENTION

T.	GROUPE	ÉLÉMENT	No	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
1	Platelage	Platelage			134	m2	P	N.d.	0	5	65	30	1
1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre	1		30	m2	P	N.d.	0	13	85	2	1
1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre	3		30	m2	P	N.d.	0	5	94	1	1
1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre	2		30	m2	P	N.d.	0	58	40	2	1

Système de gestion des structures (GSQ-6026)  
FICHE D'INSPECTION - COMPLÉMENT

Numéro structure : 03826

Date de l'inspection : 2018-08-08

Route :	Montée Monette	Type de structure :	41 - Pont à poutres en béton armé	
Obstacle :	Ruisseau Saint-André	Niveau de structure :	2	Fréq. effective (an) : 2
Municipalité :	Saint-Philippe	An. const. :	1950	
Site :	Lot: 2 713 109 du C. du Québec	Resp. gestion :	10 - Min.	
Orientation :	Est-Ouest	X :	526338,287	Y : 155730,599
Point de repère :	Est vers Laprairie	Lat :	45,34417	Long : -73,49137

**INSPECTEURS IMPLIQUÉS**

Nom des inspecteurs :	<u>Ménard, Benoit (Min.)</u>	<u>A2</u>	<u>Moreau, Carl (Min.)</u>	<u>A2</u>
	<u>Nicolae, Nicoleta (Min.)</u>	<u>B1</u>	<u>Poulin, Christian (Min.)</u>	<u>B1</u>
Ingénieur responsable de l'inspection :	<u>Moreau, Carl (Min.)</u>			Date :
Firme :	_____			

**COMPLÉMENTS - INSPECTION GÉNÉRALE**

MÉTÉO	
Ensoleillé, 26°C	
ÉLÉMENTS À SURVEILLER LORS DE L'INSPECTION ANNUELLE	
1) Cours d'eau dirigé vers la culée 1. 2) Désagrégation des murs en retour 1 et 3. 3) Délaminage et éclatement généralisé sous la dalle et poutres.	
DEMANDE D'INFORMATIONS ADDITIONNELLES	
<b>Commentaires</b> Herbe à puce coin S-E. Présence d'amiante photo 310 : mur de front 1 et 2, poutres et dalle.	
<b>Inspections suggérées</b> <input type="checkbox"/> Spéciale <input type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Sous-marine <input type="checkbox"/> Essai non destructif – acier	<b>Suivi</b> <input type="checkbox"/> Risque de chute de fragments de béton (sécurité) <input type="checkbox"/> Risque de chute de strates de rouille <input type="checkbox"/> Avis technique - fissuration béton <input type="checkbox"/> Suivi particulier - inspection générale

**ACTIVITÉ STRUCTURE**

CODE	UNITÉ	QTÉ

CODE	UNITÉ	QTÉ

CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée



Système de gestion des structures (GSQ-6026)

**FICHE D'INSPECTION**

Numéro de structure : <b>03826</b>	Municipalité : <b>Saint-Philippe</b>
Route : <b>Montée Monette</b>	Date de l'inspection : <b>2018-08-08</b>
Obstacle : <b>Ruisseau Saint-André</b>	Type de structure : <b>41 - Pont à poutres en béton armé</b>

**DONNÉES D'INSPECTION**

État du matériau (%)

	T.	GROUPE	ÉLÉMENT / TYPE	# ÉL.	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
1	1	Cours d'eau et remblai	Cours d'eau	0				S	N.d.					3

Commentaire : Exhaussement du lit à l'entrée. Courant dirigé vers la culée 1. Massif de béton dans le lit, créant une chute vis-à-vis la poutre 3. Présence d'anciens pieux en bois.

2	1	Cours d'eau et remblai	Remblai Granulaire	0	Ouest			S	N.d.					4
---	---	------------------------	--------------------	---	-------	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

3	1	Cours d'eau et remblai	Remblai Granulaire	0	Est			S	N.d.					4
---	---	------------------------	--------------------	---	-----	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

4	1	Cours d'eau et remblai	Protection de talus Revêtement en pierres	0	Ouest			S	N.d.					4
---	---	------------------------	-------------------------------------------	---	-------	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

5	1	Cours d'eau et remblai	Protection de talus Revêtement en pierres	0	Est			S	N.d.					4
---	---	------------------------	-------------------------------------------	---	-----	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

6	1	Culées	Fondation Pieux en bois	1				P	N.d.					4
---	---	--------	-------------------------	---	--	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

7	1	Culées	Fondation Pieux en bois	2				P	N.d.					4
---	---	--------	-------------------------	---	--	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

8	1	Culées	Mur de front	1		19	m2	P	N.d.	79	10	10	1	4
---	---	--------	--------------	---	--	----	----	---	------	----	----	----	---	---

Commentaire : Désagrégation jusqu'à très importante et éclatement. Fissure jusqu'à 1 mm. Dépôts.

9	1	Culées	Mur de front	2		25	m2	P	N.d.	40	40	15	5	4
---	---	--------	--------------	---	--	----	----	---	------	----	----	----	---	---

Commentaire : Désagrégation jusqu'à très importante. Fissure jusqu'à 2,5 mm. Délaminage, Dépôts.

N.I.: Nature inspection / N.d.: Nouvelle donnée / D. r.: Donnée reportée / É. i. : Élément inaccessible

**RECOMMANDATIONS**

	CODE	UNITÉ	QTÉ
8	3111	m2	3
9	3106	m	10
9	3111	m2	5

	CODE	UNITÉ	QTÉ

	CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée

**FICHE D'INSPECTION**

Numéro de structure : <b>03826</b>	Municipalité : <b>Saint-Philippe</b>
Route : <b>Montée Monette</b>	Date de l'inspection : <b>2018-08-08</b>
Obstacle : <b>Ruisseau Saint-André</b>	Type de structure : <b>41 - Pont à poutres en béton armé</b>

**DONNÉES D'INSPECTION**

État du matériau (%)

	T.	GRUPE	ÉLÉMENT / TYPE	# ÉI.	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
10	1	Culées	Garde-grève	1		8	m2	S	N.d.	65	30	5	0	4

Commentaire : Désagrégation importante.

11	1	Culées	Garde-grève	2		6	m2	S	N.d.	0	85	15	0	4
----	---	--------	-------------	---	--	---	----	---	------	---	----	----	---	---

Commentaire : Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.

12	1	Culées	Appareils d'appui À pendules - Mobile	1		3	unité (s)	P	N.d.	0	30	70	0	2
----	---	--------	------------------------------------------	---	--	---	-----------	---	------	---	----	----	---	---

Commentaire : Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.

13	1	Culées	Appareils d'appui À plaques en acier, à rotules en acier	2		3	unité (s)	P	N.d.	0	33	66	1	2
----	---	--------	-------------------------------------------------------------	---	--	---	-----------	---	------	---	----	----	---	---

Commentaire : Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.

14	1	Culées	Murs en aile / en retour Mur-poids en béton	1		6	m2	S	N.d.	14	35	50	1	4
----	---	--------	------------------------------------------------	---	--	---	----	---	------	----	----	----	---	---

Commentaire : Délaminage, désagrégation jusqu'à importante et fissure jusqu'à 3 mm.

15	1	Culées	Murs en aile / en retour Mur-poids en béton	2		6	m2	S	N.d.	10	75	15	0	4
----	---	--------	------------------------------------------------	---	--	---	----	---	------	----	----	----	---	---

Commentaire : Délaminage et fissure jusqu'à 2,9 mm.

16	1	Culées	Murs en aile / en retour Mur-poids en béton	3		6	m2	S	N.d.	15	40	35	10	3
----	---	--------	------------------------------------------------	---	--	---	----	---	------	----	----	----	----	---

Commentaire : Désagrégation jusqu'à très importante. Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.

17	1	Culées	Murs en aile / en retour Mur-poids en béton	4		6	m2	S	N.d.	10	85	5	0	4
----	---	--------	------------------------------------------------	---	--	---	----	---	------	----	----	---	---	---

Commentaire : Désagrégation jusqu'à importante, éclatement, délaminage et fissures jusqu'à 1,75 mm. Dépôts

18	1	Culées	Assise	1		5	m2	P	N.d.	79	10	10	1	3
----	---	--------	--------	---	--	---	----	---	------	----	----	----	---	---

Commentaire : Désagrégation très importante. Présence de débris. Diminution appréciable de la capacité de support des blocs d'assise.

N.I.: Nature inspection / N.d.: Nouvelle donnée / D. r.: Donnée reportée / É. i. : Élément inaccessible

**RECOMMANDATIONS**

	CODE	UNITÉ	QTÉ
12	3044	unité(s)	3
13	3044	unité(s)	3
14	3114	unité(s)	1
16	3114	unité(s)	1
18	3111	m2	1

	CODE	UNITÉ	QTÉ

	CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée

Système de gestion des structures (GSQ-6026)

**FICHE D'INSPECTION**

Numéro de structure : <b>03826</b>	Municipalité : <b>Saint-Philippe</b>
Route : <b>Montée Monette</b>	Date de l'inspection : <b>2018-08-08</b>
Obstacle : <b>Ruisseau Saint-André</b>	Type de structure : <b>41 - Pont à poutres en béton armé</b>

**DONNÉES D'INSPECTION**

État du matériau (%)

	T.	GROUPE	ÉLÉMENT / TYPE	# ÉI.	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
19	1	Culéés	Assise	2		5	m2	P	N.d.	70	10	10	10	2

Commentaire : Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.

20	1	Platelage	Surface de roulement	0		122	m2	S	N.d.	95	5	0	0	4
----	---	-----------	----------------------	---	--	-----	----	---	------	----	---	---	---	---

Commentaire :

21	1	Platelage	Système de drainage	0		4		S	N.d.					4
----	---	-----------	---------------------	---	--	---	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

22	1	Platelage	Côté extérieur	0	Sud	24	m2	P	N.d.	74	25	1	0	4
----	---	-----------	----------------	---	-----	----	----	---	------	----	----	---	---	---

Commentaire : Éclatement. Dépôt.

23	1	Platelage	Côté extérieur	0	Nord	24	m2	P	N.d.	75	25	0	0	4
----	---	-----------	----------------	---	------	----	----	---	------	----	----	---	---	---

Commentaire : Dépôts.

24	1	Platelage	Platelage Dalle en béton régulier	0		134	m2	P	N.d.	0	5	65	30	1
----	---	-----------	--------------------------------------	---	--	-----	----	---	------	---	---	----	----	---

Commentaire : Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.

25	1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre Béton armé	1		30	m2	P	N.d.	0	13	85	2	1
----	---	--------------------------------------------	----------------------	---	--	----	----	---	------	---	----	----	---	---

Commentaire : Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.

26	1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre Béton armé	2		30	m2	P	N.d.	0	58	40	2	1
----	---	--------------------------------------------	----------------------	---	--	----	----	---	------	---	----	----	---	---

Commentaire : Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.

27	1	Poutres à âme pleine / poutres-caissons	Poutre Béton armé	3		30	m2	P	N.d.	0	5	94	1	1
----	---	--------------------------------------------	----------------------	---	--	----	----	---	------	---	---	----	---	---

Commentaire : Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.

N.I.: Nature inspection / N.d.: Nouvelle donnée / D. r.: Donnée reportée / É. i. : Élément inaccessible

**RECOMMANDATIONS**

	CODE	UNITÉ	QTÉ
19	3111	m2	1
24	3131	m2	134
25	3121	m	26
26	3121	m	13
27	3121	m	29

	CODE	UNITÉ	QTÉ

	CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée

Système de gestion des structures (GSQ-6026)

**FICHE D'INSPECTION**

Numéro de structure : <b>03826</b>	Municipalité : <b>Saint-Philippe</b>
Route : <b>Montée Monette</b>	Date de l'inspection : <b>2018-08-08</b>
Obstacle : <b>Ruisseau Saint-André</b>	Type de structure : <b>41 - Pont à poutres en béton armé</b>

**DONNÉES D'INSPECTION**

État du matériau (%)

	T.	GROUPE	ÉLÉMENT / TYPE	# ÉI.	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
28	1	Contreventements	Diaphragmes	0	Extrémité	4	unité (s)	S	N.d.	75	15	10	0	4

Commentaire : Délaminage.

29	1	Chasse-roue / trottoir	Chasse-roue	0	Sud	23	m	S	N.d.	89	10	1	0	4
----	---	------------------------	-------------	---	-----	----	---	---	------	----	----	---	---	---

Commentaire : Éclatement à l'extrémité ouest.

30	1	Chasse-roue / trottoir	Chasse-roue	0	Nord	23	m	S	N.d.	79	20	1	0	4
----	---	------------------------	-------------	---	------	----	---	---	------	----	----	---	---	---

Commentaire : Éclatement à l'extrémité est.

31	1	Dispositif de retenue	Glissière (gauche ou droite) Modèles 25, 25A, 25M, 35, 45	0	Sud	23	m	S	N.d.	100	0	0	0	3
----	---	-----------------------	--------------------------------------------------------------	---	-----	----	---	---	------	-----	---	---	---	---

Commentaire : Lisse trop avancée avec blocs écarteurs en bois dont quelques uns sont inclinés, défaut affectant le niveau de protection offert de façon appréciable. Lisse du haut déformée à la première section. Toutes la GTOG sont déformées. Deux poteaux bosselés affect ...

32	1	Dispositif de retenue	Glissière (gauche ou droite) Modèles 25, 25A, 25M, 35, 45	0	Nord	23	m	S	N.d.	100	0	0	0	3
----	---	-----------------------	--------------------------------------------------------------	---	------	----	---	---	------	-----	---	---	---	---

Commentaire : Lisse trop avancée avec blocs écarteurs en bois, défaut affectant le niveau de protection offert de façon appréciable. Trois GTOG bosselées.

33	1	Approches	Transition de chaussée	0	Ouest			S	N.d.					4
----	---	-----------	------------------------	---	-------	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

34	1	Approches	Transition de chaussée	0	Est			S	N.d.					4
----	---	-----------	------------------------	---	-----	--	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire : Nids-de-poule.

35	1	Approches	Système de drainage	0	Ouest	1		S	N.d.					4
----	---	-----------	---------------------	---	-------	---	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire :

36	1	Approches	Système de drainage	0	Est	1		S	N.d.					4
----	---	-----------	---------------------	---	-----	---	--	---	------	--	--	--	--	---

Commentaire : Couverture de puisard posé à l'envers.

N.I.: Nature inspection / N.d.: Nouvelle donnée / D. r.: Donnée reportée / É. i. : Élément inaccessible

**RECOMMANDATIONS**

	CODE	UNITÉ	QTÉ
31	2071	m	23
31	3071	m	4
32	2071	m	23

	CODE	UNITÉ	QTÉ

	CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée

Système de gestion des structures (GSQ-6026)

**FICHE D'INSPECTION**

Numéro de structure : <b>03826</b>	Municipalité : <b>Saint-Philippe</b>
Route : <b>Montée Monette</b>	Date de l'inspection : <b>2018-08-08</b>
Obstacle : <b>Ruisseau Saint-André</b>	Type de structure : <b>41 - Pont à poutres en béton armé</b>

**DONNÉES D'INSPECTION**

État du matériau (%)

	T.	GROUPE	ÉLÉMENT / TYPE	# ÉL.	Pos.	Qté	Unit.	P/S	N.I.	A	B	C	D	CEC
37	1	Approches	Glissière Semi-rigide avec poteau de bois	0	Ouest	30	m	S	N.d.	95	5	0	0	1

Commentaire : Absence de transition de rigidité du côté nord. 3 GTOG déformées côté sud. Amortisseur impact accidenté coin nord-ouest hors du 15m.

38	1	Approches	Glissière Semi-rigide avec poteau de bois	0	Est	30	m	S	N.d.	95	5	0	0	1
----	---	-----------	----------------------------------------------	---	-----	----	---	---	------	----	---	---	---	---

Commentaire : Absence de transition de rigidité des deux côtés. Quelques GTOG déformées côté sud. 2 glissières déformées côté sud et une côté nord.

N.I.: Nature inspection / N.d.: Nouvelle donnée / D. r.: Donnée reportée / É. i. : Élément inaccessible

**RECOMMANDATIONS**

	CODE	UNITÉ	QTÉ
37	3074	m	16
38	3074	m	16

	CODE	UNITÉ	QTÉ

	CODE	UNITÉ	QTÉ

Inspection générale fermée

Système de gestion des structures (GSQ-6026)  
INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/01-Cours d'eau et remblai/10 - Cours d'eau//

A/B/C/D/CEC: ///3

Commentaires:

Exhaussement du lit à l'entrée. Courant dirigé vers la culée 1. Massif de béton dans le lit, créant une chute vis-à-vis la poutre 3. Présence d'anciens pieux en bois.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/01-Cours d'eau et remblai/10 - Cours d'eau//

A/B/C/D/CEC: ///3

Commentaires:

Exhaussement du lit à l'entrée. Courant dirigé vers la culée 1. Massif de béton dans le lit, créant une chute vis-à-vis la poutre 3. Présence d'anciens pieux en bois.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante et éclatement. Fissure jusqu'à 1 mm. Dépôts.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante et éclatement. Fissure jusqu'à 1 mm. Dépôts.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante et éclatement. Fissure jusqu'à 1 mm. Dépôts.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante et éclatement. Fissure jusqu'à 1 mm. Dépôts.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /2/

A/B/C/D/CEC: 40/40/15/5/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante.  
Fissure jusqu'à 2,5 mm. Délaminage, Dépôts.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /2/

A/B/C/D/CEC: 40/40/15/5/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante.  
Fissure jusqu'à 2,5 mm. Délaminage, Dépôts.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/21 - Mur de front /2/

A/B/C/D/CEC: 40/40/15/5/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante.  
Fissure jusqu'à 2,5 mm. Délaminage, Dépôts.



## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culéés/21 - Mur de front /2/

A/B/C/D/CEC: 40/40/15/5/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à très importante.  
Fissure jusqu'à 2,5 mm. Délaminage, Dépôts.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culéés/24 - Garde-grève/1/

A/B/C/D/CEC: 65/30/5/0/4

Commentaires:

Désagrégation importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culéés/24 - Garde-grève/1/

A/B/C/D/CEC: 65/30/5/0/4

Commentaires:

Désagrégation importante.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/24 - Garde-grève/1/

A/B/C/D/CEC: 65/30/5/0/4

Commentaires:

Désagrégation importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/24 - Garde-grève/2/

A/B/C/D/CEC: 0/85/15/0/4

Commentaires:

Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/24 - Garde-grève/2/

A/B/C/D/CEC: 0/85/15/0/4


Commentaires:

Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)

 <p>2018.08.08 08:52</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/24 - Garde-grève/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/85/15/0/4 Commentaires: Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.</p>
 <p>2018.08.08 09:12</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/1/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/30/70/0/2 Commentaires: Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.</p>
 <p>2018.08.08 09:37</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/1/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/30/70/0/2 Commentaires: Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.</p>

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/1/

A/B/C/D/CEC: 0/30/70/0/2

Commentaires:

Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/1/

A/B/C/D/CEC: 0/30/70/0/2

Commentaires:

Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/1/

A/B/C/D/CEC: 0/30/70/0/2

Commentaires:

Restriction importante du mouvement du tablier. Corrosion importante. Appareils légèrement inclinés.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/2/

A/B/C/D/CEC: 0/33/66/1/2

**Commentaires:**

Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/2/

A/B/C/D/CEC: 0/33/66/1/2

**Commentaires:**

Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/2/

A/B/C/D/CEC: 0/33/66/1/2

**Commentaires:**

Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/2/

A/B/C/D/CEC: 0/33/66/1/2

Commentaires:

Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/27 - Appareils d'appui/2/

A/B/C/D/CEC: 0/33/66/1/2

Commentaires:

Corrosion importante. Endommagées affectant la stabilité de façon importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/1/

A/B/C/D/CEC: 14/35/50/1/4

Commentaires:

Délaminage, désagrégation jusqu'à importante et fissure jusqu'à 3 mm.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/1/

A/B/C/D/CEC: 14/35/50/1/4

Commentaires:

Délaminage, désagrégation jusqu'à importante et fissure jusqu'à 3 mm.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/1/

A/B/C/D/CEC: 14/35/50/1/4

Commentaires:

Délaminage, désagrégation jusqu'à importante et fissure jusqu'à 3 mm.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/2/

A/B/C/D/CEC: 10/75/15/0/4

Commentaires:

Délaminage et fissure jusqu'à 2,9 mm.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/2/

A/B/C/D/CEC: 10/75/15/0/4

Commentaires:  
Délaminage et fissure jusqu'à 2,9 mm.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/3/

A/B/C/D/CEC: 15/40/35/10/3

Commentaires:  
Désagrégation jusqu'à très importante.  
Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/3/

A/B/C/D/CEC: 15/40/35/10/3

Commentaires:  
Désagrégation jusqu'à très importante.  
Délaminage et fissure jusqu'à 1,5 mm.



INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/4/

A/B/C/D/CEC: 10/85/5/0/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à importante, éclatement, délaminage et fissures jusqu'à 1,75 mm. Dépôts



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/29 - Murs en aile / en retour/4/

A/B/C/D/CEC: 10/85/5/0/4

Commentaires:

Désagrégation jusqu'à importante, éclatement, délaminage et fissures jusqu'à 1,75 mm. Dépôts



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/3

Commentaires:

Désagrégation très importante. Présence de débris. Diminution appréciable de la capacité de support des blocs d'assise.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/1/

A/B/C/D/CEC: 79/10/10/1/3

Commentaires:

Désagrégation très importante. Présence de débris. Diminution appréciable de la capacité de support des blocs d'assise.



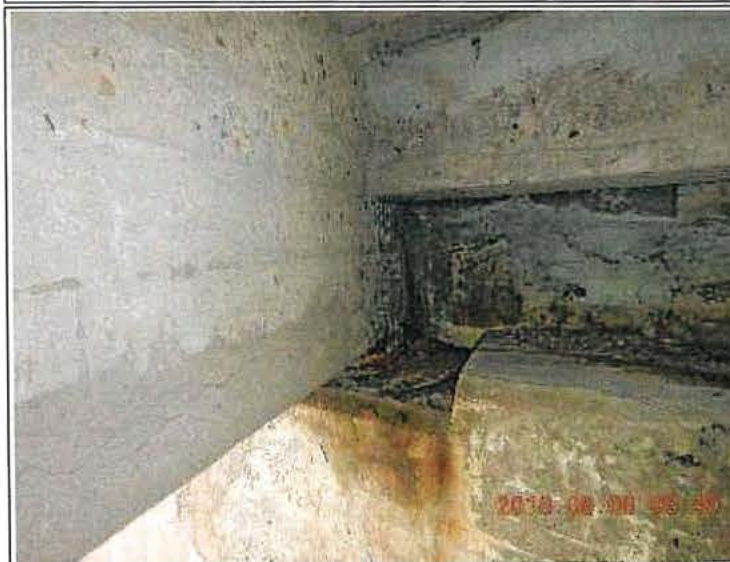
Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/2/

A/B/C/D/CEC: 70/10/10/10/2

Commentaires:

Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement. Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/2/

A/B/C/D/CEC: 70/10/10/10/2




Commentaires:

Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement. Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)

 <p>2018-08-08 09:51</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 70/10/10/10/2</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.</p>
 <p>2018-08-08 09:51</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 70/10/10/10/2</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.</p>
 <p>2018-08-08 09:51</p>	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/02-Culées/220 - Assise/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 70/10/10/10/2</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante. Perte de béton jusqu'à 50 % sous l'appareil no.1. Éclatement Présence de débris. Diminution importante de la capacité de support des blocs d'assise.</p>

Système de gestion des structures (GSQ-6026)  
INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

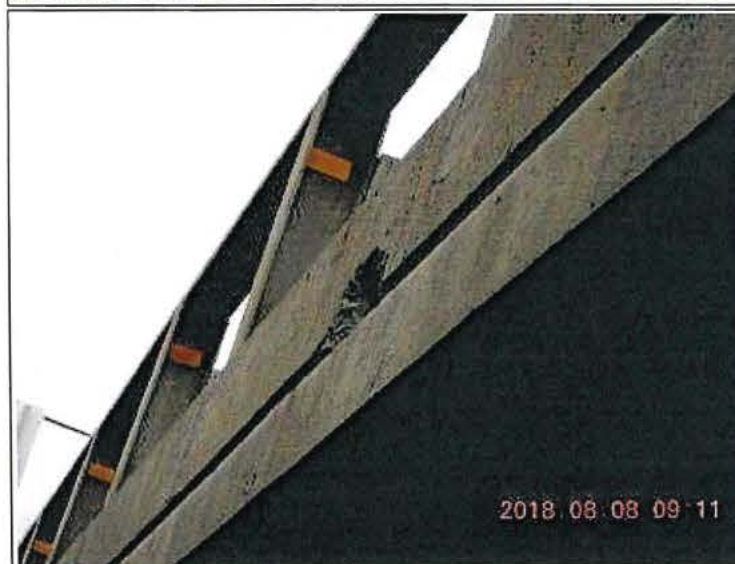
(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/40 - Surface de roulement//  
A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/4  
Commentaires:



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/42 - Côté extérieur//Sud  
A/B/C/D/CEC: 74/25/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement. Dépôt.






Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/42 - Côté extérieur//Sud  
A/B/C/D/CEC: 74/25/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement. Dépôt.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)

	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/42 - Côté extérieur//Nord</p> <p>A/B/C/D/CEC: 75/25/0/0/4 Commentaires: Dépôts.</p>
	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/42 - Côté extérieur//Nord</p> <p>A/B/C/D/CEC: 75/25/0/0/4 Commentaires: Dépôts.</p>
	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41 T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/43 - Platelage//</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/5/65/30/1 Commentaires: Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.</p>

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/43 - Platelage//

A/B/C/D/CEC: 0/5/65/30/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/43 - Platelage//

A/B/C/D/CEC: 0/5/65/30/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/43 - Platelage//

A/B/C/D/CEC: 0/5/65/30/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/04-Platelage/43 - Platelage//

A/B/C/D/CEC: 0/5/65/30/1

**Commentaires:**

Délaminage et éclatement. Relevé de potentiel effectué en 2006 : V=16% J=14% R=51% N=19%. Défauts affectant la capacité à supporter et distribuer les charges de façon très importante.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/1/

A/B/C/D/CEC: 0/13/85/2/1

**Commentaires:**

Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/1/

A/B/C/D/CEC: 0/13/85/2/1

**Commentaires:**

Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/1/

A/B/C/D/CEC: 0/13/85/2/1

Commentaires:

Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/1/

A/B/C/D/CEC: 0/13/85/2/1

Commentaires:

Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/1/

A/B/C/D/CEC: 0/13/85/2/1

Commentaires:




Désagrégation très importante aux deux extrémités. avec corrosion des étriers. Délaminage et éclatement.



## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)

	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41</p> <p>T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/58/40/2/1</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.</p>
	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41</p> <p>T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/58/40/2/1</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.</p>
	<p>Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41</p> <p>T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/2/</p> <p>A/B/C/D/CEC: 0/58/40/2/1</p> <p>Commentaires: Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.</p>

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/2/

A/B/C/D/CEC: 0/58/40/2/1

**Commentaires:**

Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/2/

A/B/C/D/CEC: 0/58/40/2/1

**Commentaires:**

Désagrégation très importante à l'extrémité ouest avec corrosion très importante des armatures jusqu'au sectionnement des étriers. Délaminage et éclatement.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/3/

A/B/C/D/CEC: 0/5/94/1/1

**Commentaires:**

Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/3/

A/B/C/D/CEC: 0/5/94/1/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/3/

A/B/C/D/CEC: 0/5/94/1/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/3/

A/B/C/D/CEC: 0/5/94/1/1

Commentaires:

Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.

INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/05-Poutres à âme pleine / poutres-caissons /50 - Poutre/3/  
A/B/C/D/CEC: 0/5/94/1/1  
Commentaires:  
Délaminage et éclatement. Corrosion très importante des armatures, étriers sectionnés.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/13-Contreventements/132 - Diaphragmes//Extrémité  
A/B/C/D/CEC: 75/15/10/0/4  
Commentaires:  
Délaminage.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/15-Chasse-roue / trottoir/151 - Chasse-roue//Sud  
A/B/C/D/CEC: 89/10/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement à l'extrémité ouest.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/15-Chasse-roue / trottoir/151 - Chasse-roue//Nord  
A/B/C/D/CEC: 79/20/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement à l'extrémité est.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/15-Chasse-roue / trottoir/151 - Chasse-roue//Nord  
A/B/C/D/CEC: 79/20/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement à l'extrémité est.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/15-Chasse-roue / trottoir/151 - Chasse-roue//Nord  
A/B/C/D/CEC: 79/20/1/0/4  
Commentaires:  
Éclatement à l'extrémité est.

Système de gestion des structures (GSQ-6026)  
**INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS**

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/16-Dispositif de retenue/160 - Glissière (gauche ou droite)//Sud  
 A/B/C/D/CEC: 100/0/0/0/3  
 Commentaires:  
 Lisse trop avancée avec blocs écarteurs en bois dont quelques uns sont inclinés, défaut affectant le niveau de protection offert de façon appréciable. Lisse du haut déformée à la première section. Toutes la GTOG sont déformées. Deux poteaux bosselés affectant de façon appréciable la capacité à transmettre les charges,



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/16-Dispositif de retenue/160 - Glissière (gauche ou droite)//Sud  
 A/B/C/D/CEC: 100/0/0/0/3  
 Commentaires:  
 Lisse trop avancée avec blocs écarteurs en bois dont quelques uns sont inclinés, défaut affectant le niveau de protection offert de façon appréciable. Lisse du haut déformée à la première section. Toutes la GTOG sont déformées. Deux poteaux bosselés affectant de façon appréciable la capacité à transmettre les charges,



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/180 - Transition de chaussée//Est  
 A/B/C/D/CEC: ///4  
 Commentaires:  
 Nids-de-poule.

## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/182 - Système de drainage//Est

A/B/C/D/CEC: ////4

Commentaires:

Couvercle de puisard posé à l'envers.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/182 - Système de drainage//Est

A/B/C/D/CEC: ////4

Commentaires:

Couvercle de puisard posé à l'envers.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41

T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/185 - Glissière //Ouest

A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/1

Commentaires:

Absence de transition de rigidité du côté nord. 3 GTOG déformées côté sud. Amortisseur impact accidenté coin nord-ouest hors du 15m.

Système de gestion des structures (GSQ-6026)  
**INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS**

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/185 - Glissière //Ouest

A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/1

**Commentaires:**

Absence de transition de rigidité du côté nord. 3 GTOG déformées côté sud. Amortisseur impact accidenté coin nord-ouest hors du 15m.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/185 - Glissière //Ouest

A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/1

**Commentaires:**

Absence de transition de rigidité du côté nord. 3 GTOG déformées côté sud. Amortisseur impact accidenté coin nord-ouest hors du 15m.



Date insp.: 2018-08-08 Type struct.: 41  
 T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/185 - Glissière //Est

A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/1

**Commentaires:**

Absence de transition de rigidité des deux côtés. Quelques GTOG déformées côté sud. 2 glissières déformées côté sud et une côté nord.



## INSPECTION GÉNÉRALE - RAPPORT PHOTOS

Numéro de structure: 03826

(Montée Monette / Ruisseau Saint-André / Saint-Philippe)



Date insp.: 2018-08-08      Type struct.: 41  
T/G/E/No/Pos: 1/18-Approches/185 - Glissière //Est

A/B/C/D/CEC: 95/5/0/0/1

**Commentaires:**

Absence de transition de rigidité des deux côtés. Quelques GTOG déformées côté sud. 2 glissières déformées côté sud et une côté nord.

# Pont P-03826 Montée Monette au-dessus du ruisseau Saint-André, Saint-Philippe

154-93-1413

Direction Générale Principale de la Région  
Métropolitaine de Montréal (DGPRMM)

Présentation à la Ville de Saint-Philippe –  
Avant-projet préliminaire

Date : 2020-07-09

Votre  
gouvernement

Québec

ANNEXE faisant partie intégrante de  
la résolution n° 20-07-166  
MRT

## Contenu de la présentation

- Localisation
- Description de la structure
- Objectifs du projet
- Solution
- Contraintes de réalisation
- Contrainte de démolition
- Scénarios de maintien de la circulation étudiés
- Échéancier
- Points de décision



# Localisation Saint-Philippe



# Localisation

## Saint-Philippe



# Localisation

Pont de la  
Montée  
Monette à  
Saint-Philippe



## Description de la structure

**Type de pont :** 41-Pont à poutres en béton armé

**Route :** Montée Monette (collectrice)

**Obstacle :** Ruisseau Saint-André

**Municipalité :** Saint-Philippe.

**Juridiction :** MTQ (10)

**Année de construction :** 1950 (70 ans)

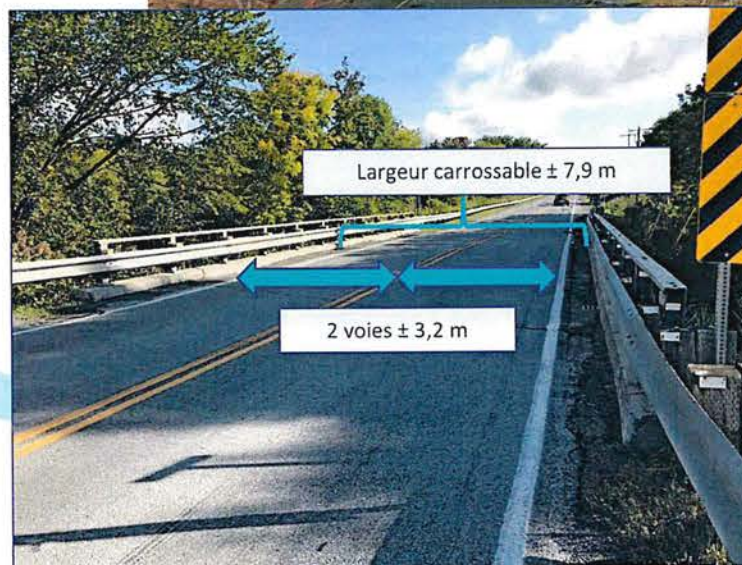
**Longueur du tablier :** 15 400 mm

**Largeur hors tout :** 8 700 mm

**Largeur carrossable :** 7 900 mm

**DJMA :**  $\pm$  4 500 v./j., 13% camions

**Année dernière inspection annuelle :** 2019



# Objectifs du projet

7

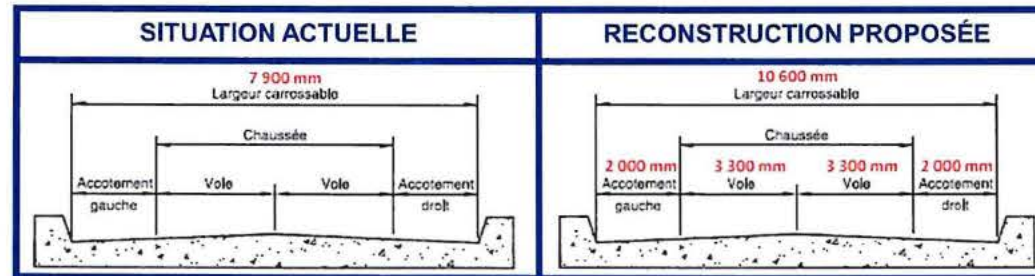
- Situation actuelle
  - Dommages importants ;
  - Limitation de charge (22 t, 28 t, 36 t)
  - Largeur des voies carrossables sous les standards.
- Objectifs du projet
  - Lever les déficiences de la structure.
  - Assurer la fonctionnalité du réseau.
  - Assurer la sécurité des usagers.



# Solution

## Reconstruction du pont

Portique en béton armé



### Étude hydraulique

Ouverture = 15,8 m (débris)

Revêtement en pierre : Calibre  
300 à 500 mm (800 mm épaisseur)

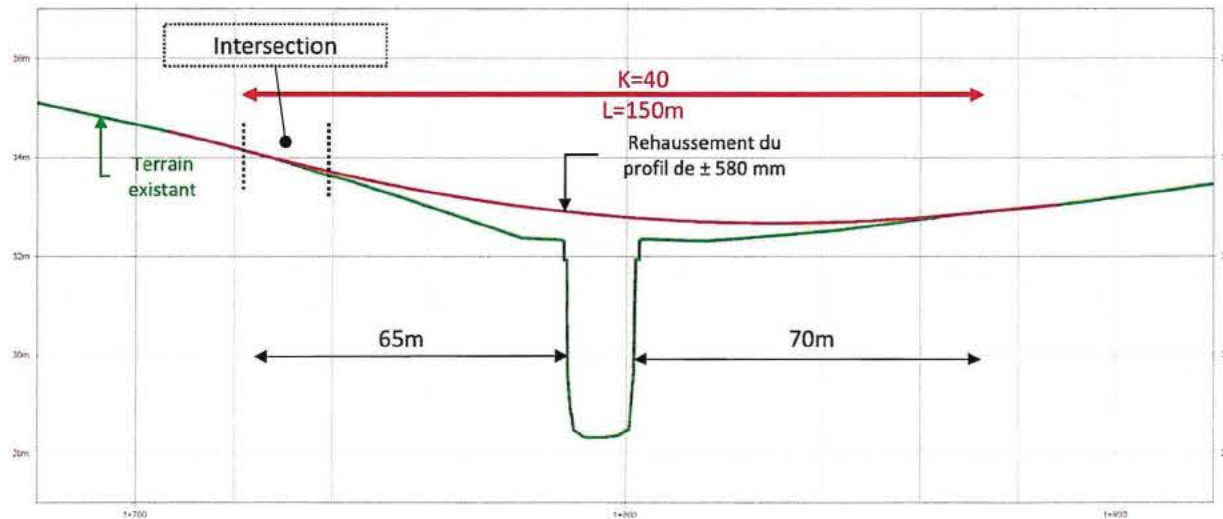
Étude géotechnique en cours,  
Avant-projet définitif en cours.

# Solution :

## Mise aux normes de l'intersection St-André / Montée Monette

9

Planage  
Surfaçage



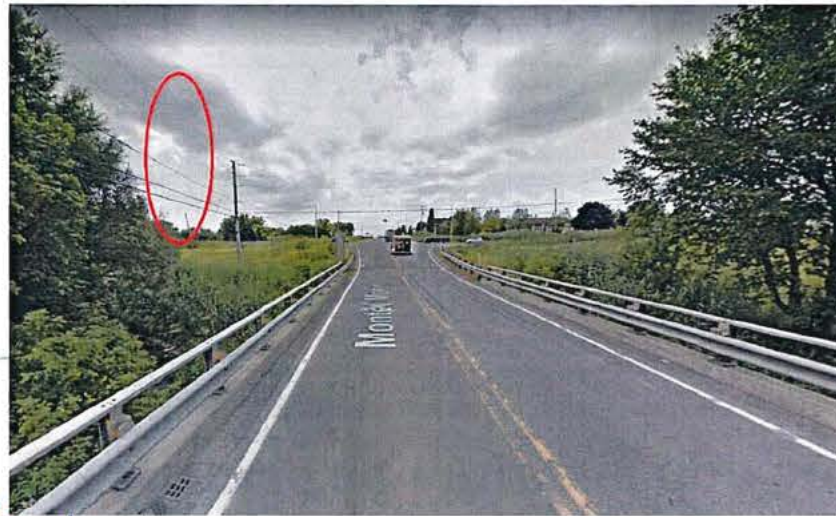
Rehaussement : 580 mm

## Contraintes de réalisation

10

### Services publics (aériens et sous-terrain)

- 4 câbles « Hydro-Québec » aériens côté sud ;
- 1 poteau à déplacer ;
- 1 câbles « Bell » aérien côté sud ;
- 1 câbles « Bell » souterrain approche côté sud ;
- 1 câble « Videotron » aérien côté sud.



Votre  
gouvernement



Québec

# Contraintes de réalisation

Conduites municipales à protéger pendant les travaux :

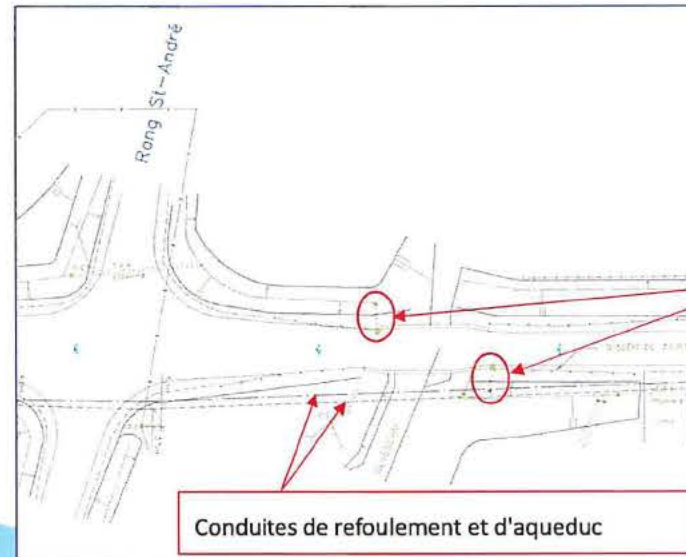
- Conduite de refoulement ———
- Conduite d'aqueduc ( $\pm 3,5$  m du pont existant) - - - -



# Contraintes de réalisation

Présence de puisards et ponceaux aux approches du pont

- Démolition et construction de descentes de drainage à prévoir .



# Contraintes de démolition

13

## Massif de béton

- Inutilisé selon les recherches auprès de l'info excavation et de la ville de St-Philippe.
- À planifier dans la séquence de démolition.



Source : CIMA+

## Scénarios de maintien de la circulation étudiés

14

### Fermeture complète

#### Détours :

- Camions
- Autos
- Vélos
- Véhicules agricoles

Durée travaux : ± 16 sem.

### Fermeture complète avec déviation

- Circulation en alternance sur le pont temporaire.
- Acquisitions d'emprise

Délai pour obtenir les emprises : ± 12 à 24 mois

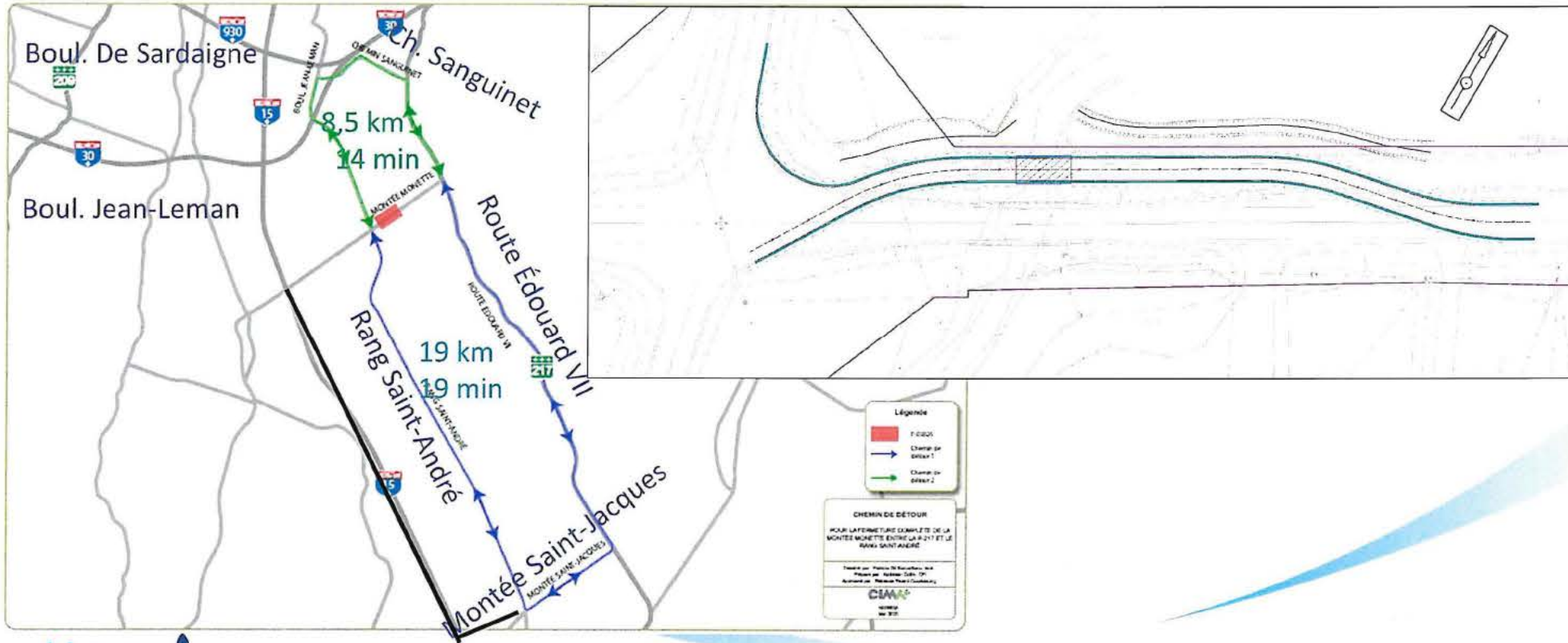
- Durée travaux : ± 22 sem.
- Travaux d'installation de la membrane et du pavage l'année suivante

### Fermeture en alternance sur l'ancienne structure étudié mais impossible:

- État de détérioration avancé,
- Faible capacité de la structure existante (affichage)
- Absence de redondance du système structural.

Durée travaux : ± 24 sem.

# Scénarios de maintien de la circulation étudiés





# Scénarios de maintien de la circulation étudiés

## Mise aux normes de l'intersection St-André / Montée Monette

Fermeture de  
l'intersection = 1 fds.

Planage  
Surfaçage



# Échéancier

17

Fermeture	Date
Conception (reconstruction) Fermeture complète - Sans acquisitions	Fin vers le printemps 2021
Travaux	saison 2022, mais sujet à la confirmation des dates de déplacements des utilités publiques et des résultats de l'étude géotechnique.

Fermeture et pont temporaire en alternance	Date
Conception (reconstruction) dont des acquisitions, terrains agricoles (CPTAQ).	Hiver 2020 à déc. 2023
Travaux	2024 et 2025

Note : Travaux d'hiver implique un détour de la chaussée désignée (VHR)

# Points de décision

18

Accepter :

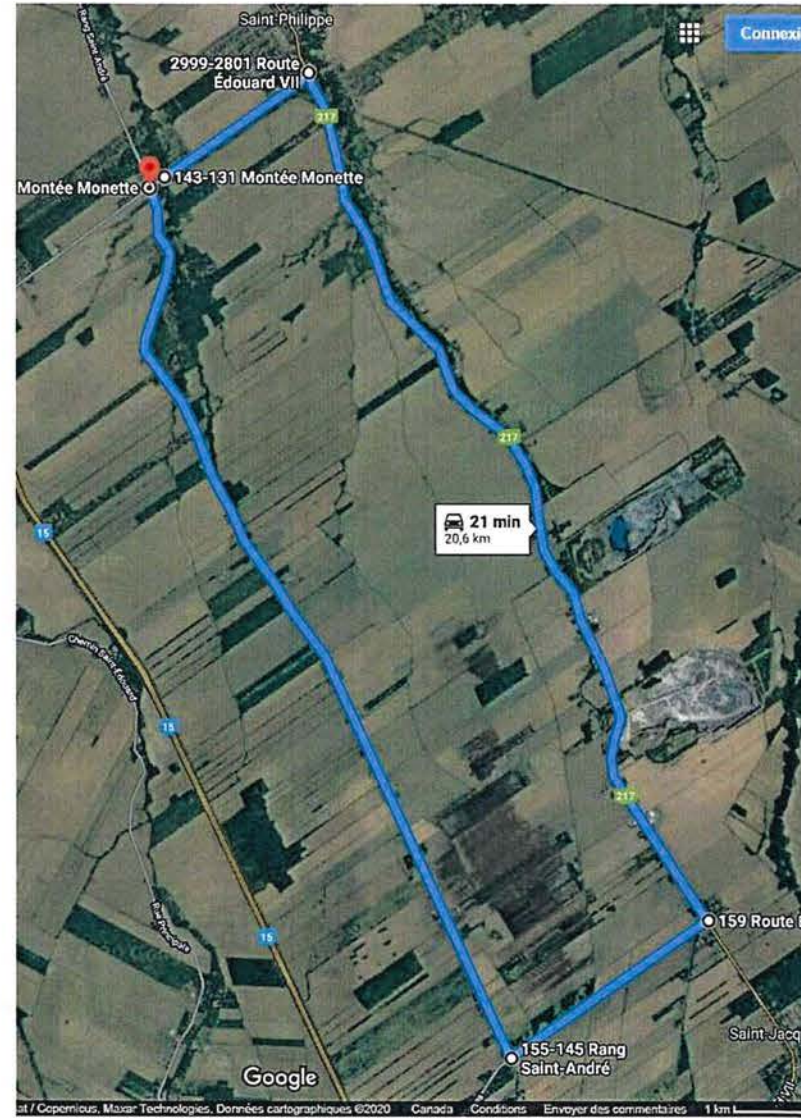
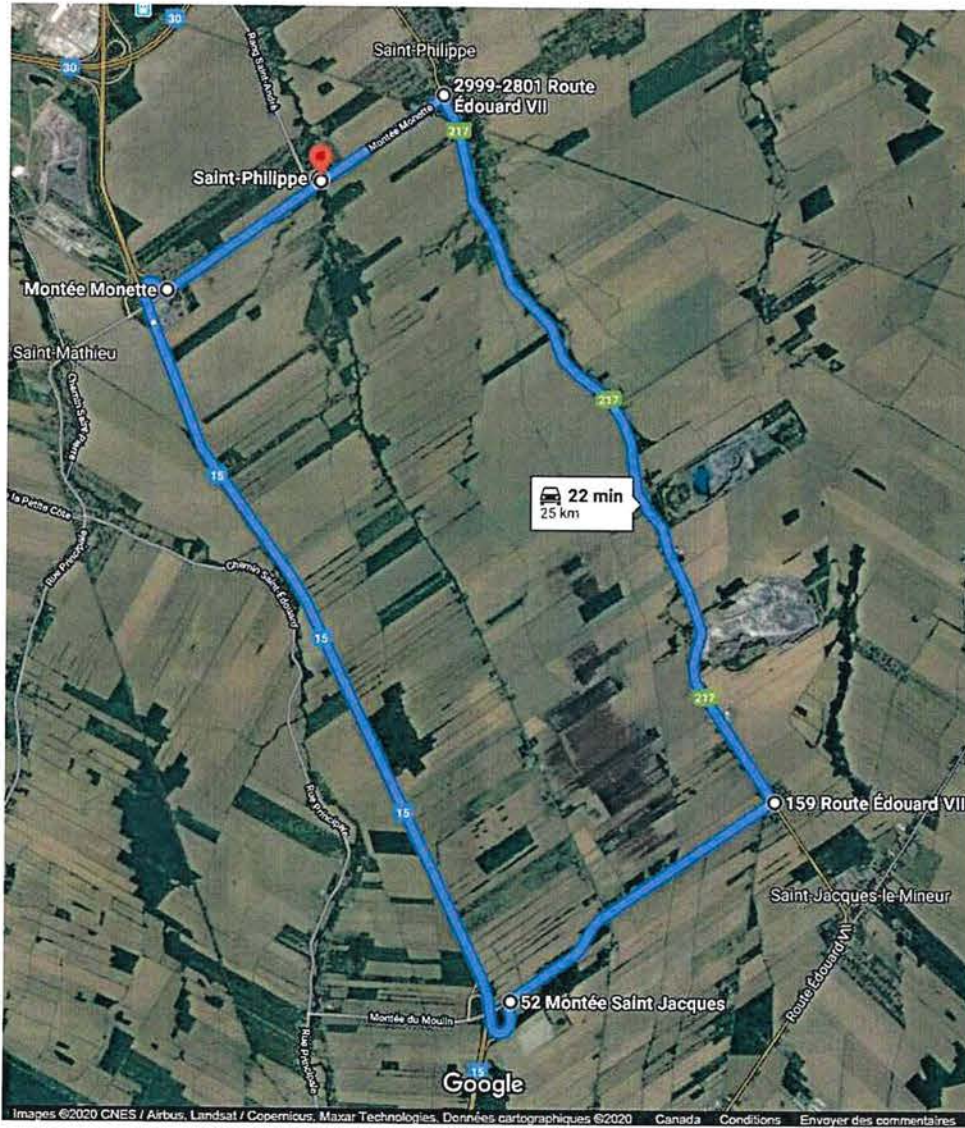
Fermeture complète

Points à valider / discuter :

- Positions exactes des conduites : aqueduc et refoulement ;
- Aucune demande de modification de configuration (trottoir, piste cyclable, etc.).

**Merci!!!**

**Période de questions**



*MT*

## CONDITIONS D'EMBAUCHE DU CONTREMAÎTRE À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

MONSIEUR PATRICK DIONNE, domicilié au [REDACTED]  
[REDACTED]

ci-après désigné « contremaître »

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente 2019-13 signée en août 2019, laquelle a pour objet la création d'un poste cadre de contremaître pour une durée à l'essai d'un (1) an et la nomination de monsieur Patrick Dionne à ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'essai d'un (1) an se terminera le 26 août 2020 et que la Ville souhaite confirmer la création du poste de contremaître et le maintien en poste de monsieur Patrick Dionne;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a donc lieu de préciser les conditions d'embauche de monsieur Patrick Dionne à titre d'employé permanent au poste de contremaître au sein de la division des Travaux publics puisque certaines d'entre-elles dérogent à la Politique de conditions de travail des cadres (« la Politique») en vigueur ;

### 1. NATURE DU POSTE

Le poste de contremaître est un emploi-cadre permanent.

L'employé n'est soumis à aucune période d'essai ayant occupé le poste depuis près d'un an et obtenu une évaluation de rendement favorable.

### 2. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le sommaire des fonctions et responsabilités du poste est joint au présent document pour en faire partie intégrante.

Le contremaître exerce ses fonctions et responsabilités principalement sous l'autorité du chef de division - Travaux publics. Il relève directement de ce dernier dont il exécute les mandats et auquel il rend compte de son administration et de sa gestion.

### **3. RÉMUNÉRATION**

Pour ses services, le contremaître recevra le traitement prévu à l'échelon 9 de la classe 3 de l'échelle salariale 2020 de la Politique, soit un traitement annuel de soixante-dix-huit mille sept cent quarante-quatre dollars (78 744 \$). Il s'agit de son salaire actuel.

La progression annuelle des échelons s'effectuera ensuite conformément à la Politique en vigueur.

### **4. VACANCES ANNUELLES**

Le contremaître a droit, pour l'année 2020, à vingt (20) jours ouvrables de vacances annuelles payées. La progression s'effectuera ensuite conformément à la Politique en vigueur.

### **5. CONGÉS FÉRIÉS ET SPÉCIAUX**

Le contremaître bénéficie des congés fériés, chômés et payés ainsi que des congés spéciaux prévus à la Politique en vigueur.

### **6. CONGÉ POUR MALADIE OU AFFAIRES PERSONNELLES**

Le contremaître bénéficie de cinq (5) jours de congés de maladie ou affaires personnelles annuellement prévus à la Politique. La progression s'effectuera ensuite conformément à ladite Politique.

Les congés de maladie sont non cumulatifs d'année en année, mais sont monnayables à la fin de chaque année.

### **7. ASSURANCE COLLECTIVE**

Le contremaître bénéficiera, à compter du 26 août 2020, de l'assurance collective prévue à la Politique.

### **8. RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE**

Le contremaître recevra, à compter du 26 août 2020, à titre de participation de l'employeur à son régime de retraite, un montant équivalent à 9% de sa rémunération annuelle. Ce montant sera versé mensuellement dans un compte

REER d'une institution financière de son choix. L'employeur retiendra à même le salaire du contremaître le même pourcentage (9%) qui sera versé dans le même compte REER.

**9. DÉPENSES**

Le contremaître aura droit à une allocation de dépenses pour l'utilisation de son cellulaire personnel de soixante dollars (60 \$) par mois.

**10. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES ET DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

La Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la ville demeure applicable dans le cadre de la présente embauche, pour tout ce qui n'y déroge pas spécifiquement.



**VILLE DE SAINT-PHILIPPE**  
Formulaire de description de fonction

ANNEXE faisant partie intégrante de  
la résolution n° 20-07-169

Service : Division des Travaux publics  
Titre du poste : Contremaître  
Supérieur immédiat : Chef de division – Travaux publics

Classe	3	Type de poste :	40 heures / semaine
		<input checked="" type="checkbox"/> Temps plein	
		<input type="checkbox"/> Temps partiel	
		<input type="checkbox"/> Stagiaire	

**DESCRIPTION DES TÂCHES**

Sous l'autorité du Chef de division - Travaux publics, le titulaire agit à titre de responsable des travaux d'entretien, des activités reliées à la voirie, aux parcs et espaces verts, aux bâtiments (enveloppe), aux opérations de déneigement, à l'éclairage des rues et à la signalisation.

À ce titre, le titulaire :

- Planifie, assigne les tâches et surveille les travaux en lien avec les activités sous sa responsabilité et s'assure qu'ils sont réalisés selon les règles de l'art;
- Plus particulièrement, il voit à la réalisation des travaux d'entretien des secteurs d'activités suivants:
  - Voirie;
  - Parcs et espaces verts et aires de jeux;
  - Bâtiments (à la demande des Services techniques);
  - Déneigement;
  - Signalisation;
  - Éclairage de rue.
- Élabore l'échéancier des travaux à effectuer selon le calendrier annuel, en collaboration avec le Chef de division;
- Participe selon les politiques établies à la sélection du personnel affecté aux activités sous sa responsabilité ;
- S'assure du respect des normes et directives portant sur la santé, sécurité au travail par les employés et participe au comité de la santé, sécurité au travail;
- Assure la surveillance des travaux confiés à contrat;
- Identifie les besoins de formation des employés sous sa responsabilité;
- Assure le suivi des requêtes et des commandes de travail relatives aux activités sous sa responsabilité;
- Dispense de la formation ou s'assure que la formation nécessaire soit dispensée aux employés sur tous les équipements municipaux;
- Participe à la préparation du budget annuel avec le Chef de division;
- Assure une disponibilité pour le suivi des opérations, en tout temps, en dehors des heures normales de travail et les jours fériés, selon le calendrier établi avec son supérieur;

**VILLE DE SAINT-PHILIPPE**  
Formulaire de description de fonction

Service : Division des Travaux publics

Titre du poste : Contremaître

Supérieur immédiat : Chef de division – Travaux publics

- Détermine les causes des problèmes qui surviennent dans son champ d'activités et prend les mesures appropriées pour les régler;
- Répond aux appels d'urgence et aux situations imprévisibles en dehors des heures régulières de travail et à l'occasion des jours chômés, les soirs et les fins de semaine;

**EXIGENCES**

- Bonne connaissance de la machinerie lourde;
- Avoir du leadership, de l'initiative et du dynamisme;
- Aptitude au travail d'équipe et à la gestion du personnel.

**FORMATION REQUISE**

- Détenir un diplôme d'études collégiales en génie civil ou toute expérience jugée essentielle;
- Détenir un permis classes 1 et 3.

REVU PAR : Michel Binet (juillet 2019) *Poste* coordonnateur des travaux publics

APPROUVÉ PAR : *Poste*

DATE DE L'AFFICHAGE :

DATE DE L'EMBAUCHE :